

**Cadre fonctionnel relatif aux restrictions involontaires
d'accès aux ressources naturelles**

Mai 2018

Subvention du CEPF 109 061,26 (US \$)

FIVE MENABE

**MULTISECTORAL MOBILIZATION
TO SAVE MENABE ANTIMENA (3MA)**

Nouvelle Aire protégée Menabe Antimena (APMA)

Région : MENABE



Résumé de la subvention

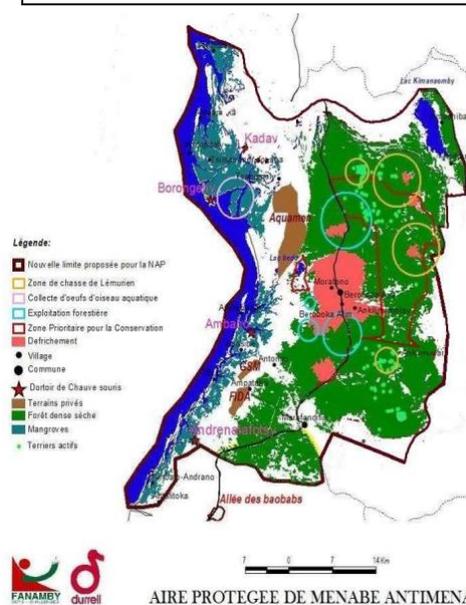
1. Organisation du bénéficiaire : **FIVE MENABE - Plateforme régionale des organisations de la société civile**
2. Intitulé de la subvention : **MULTISECTORAL MOBILIZATION TO SAVE MENABE ANTIMENA (3MA)**
3. Numéro de subvention : **CEPF-103747**
4. Montant de la subvention (en USD) : **109 061,26 (US \$)**
5. Dates proposées pour la subvention : **01 mai 2018 au mars 2020**
6. Pays ou territoires où le projet sera réalisé : **NAP corridor central de Menabe –MDG97, Menabe - Madagascar**
7. Synthèse du projet :

L'aire protégée Menabe Antimena se dégrade par divers facteurs : la gestion non-maîtrisée du territoire et les populations qui y habitent, l'insuffisance de coordination des politiques et actions de développement, le manque de civisme et de citoyenneté face aux biens communs, l'inefficacité des mécanismes et/ou dispositifs pour la bonne gouvernance face aux manques de ressources et moyens ..., ceci pour estimer que la situation est complexe et requiert la participation de tous.

Ce NAP corridor central de Menabe –MDG97, d'une superficie de 209 460Ha (source PAG Menabe Antimena), une zone de haute importance en termes de diversités biologiques fait partie des priorités l'investissement du CEPF

Le projet d'*Appui a la société civile pour la mobilisation des acteurs à s'associer dans la conservation de l'Aire Protégée Menabe Antimena* est une réponse locale initiée par FIVE Menabe et les organismes de conservation. Le projet vise à atténuer la dégradation de cette aire protégée et les ressources naturelles y contenant à travers la mobilisation de toutes les parties prenantes à tous les niveaux, que ce soit locales, régionales et nationales. L'Aire Protégée Menabe Antimena est reconnue comme étant un levier de développement durable pour son importance sociale, économique et environnementale dans la région Menabe. Les Organisations de la Société Civile Malagasy, à travers FIVE Menabe et ses membres, sont incontournables et influentes dans le processus de la prise de décision pour la gestion efficace et durable des ressources naturelles dans la Région.

Figure 3: Carte des pressions



Source : PAG Menabe Antimena

PRINCIPALES COMPOSANTES ET ACTIVITÉS DU PROJET

Composante 1 : Appui institutionnel du taskforce régional pour le pilotage de l'initiative

Il s'agit de valoriser ceux qui travaillent déjà sur la cause de Menabe Antimena et d'intégrer les autres acteurs/secteurs. C'est aussi d'opérationnaliser le dispositif à travers la mise à jour des connaissances des membres sur le statut de l'aire protégée et les textes et réglementations qui la régissent, la définition des façons de travailler et l'élaboration des outils de travail. Des visites sur terrain suivent des ateliers de concertation et des réunions trimestrielles de travail des membres.

Composante 2 : Réalisation des études sur les réalités dans l'Aire protégée Menabe Antimena

Il s'agit d'un service de consultant pour le diagnostic sur la situation sociale, économique, culturelle et politique, et une investigation sur terrain à effectuer par l'association des Journalistes sur les actions illicites dans Menabe Antimena. Les deux études fourniront l'état zéro du projet et le document de plaidoyer.

Composante 3 : Mobilisation des acteurs/secteurs régionaux pour la définition des stratégies régionales appropriées

Il s'agit de d'organiser une mission de constat de visu de la situation et d'organiser des ateliers de concertation pour définir les stratégies régionales appropriées, avec tous les acteurs/secteurs régionaux.

Composante 4: Mise en place d'une mesure spécifique régionale pour la poursuite judiciaire contre les crimes et délits sur la déforestation

Il s'agit d'un service de consultant pour définir avec les techniciens régionaux une mesure spécifique régionale pour la poursuite contre les infractions sur la déforestation, et d'en appuyer la Région pour l'élaboration jusqu'à la vulgarisation d'un arrêté régional. Ceci dans le but d'améliorer la gouvernance des ressources naturelles.

Composante 5: Mobilisation des acteurs/secteurs régionaux liés au développement rural (Agriculture, Elevage, Foncier, Tourisme, Commerce...)

Il s'agit mobiliser les acteurs/secteurs de développement rural à s'associer aux stratégies régionales, de suivre les engagements, à travers des ateliers trimestriels de cadre de concertation, et de faire la communication sur les réalisations.

Composante 6: Renforcement du système de sécurité dans l'APMA

Il s'agit d'engager de dialogues pour la sécurité lié à la déforestation de l'APMA auprès des Force de sécurité (Défense, Sécurité publique, Justice, Aménagement du Territoire, Intérieur..., à travers des ateliers et ou rencontres au niveau national et au niveau régional (trimestriel), et de faire la communication sur les réalisations.

Composante 7: Mobilisation des acteurs/secteurs nationaux pour la mobilisation des ressources

Il s'agit d'organiser des ateliers nationaux pour plaidoyer auprès de l'Etat et les partenaires techniques et financiers au niveau national sur la mobilisation de ressources pour le redressement de Menabe Antimena, et d'en faire la communication.

Composante 8: Mobilisation des acteurs/secteurs communaux pour la mise en œuvre des stratégies régionales pour sauver Menabe Antimena, au niveau des communes et OPCI

Il s'agit de renforcement les connaissances des acteurs communaux membres de l'OPCI, sur le Statut de Menabe Antimena, les lois et Textes qui la régissent. Ensuite, de les mobiliser à renforcer les actions de préservation des ressources naturelles, de participer à la mise en œuvre des stratégies régionales surtout d'améliorer la gouvernance des ressources naturelles

Composante 9: Mobilisation des OSC/Médias pour la mise en œuvre Education - Communication pour le développement durable (atelier, émission, dialogue communautaire, écoute commune; ciné-mobile)

Il s'agit d'un service de consultant de l'élaboration d'un document stratégique participatif de l'éducation lié à la préservation des ressources naturelles de l'APMA. Il s'agit ensuite de concevoir et de produire des outils d'éducation et de communications adaptés au document stratégique et d'en renforcer les capacités des Organisations communautaires de base et des organisations de la société civile, les medias pour leur utilisation.

Il s'agit mener des campagnes d'éducation et de communication pour le développement durable, en particulier dans les villages prioritaires dont les cibles englobent toutes les populations que ce soit les gouvernés que les gouvernants.

Composante 10: Renforcement institutionnel de FIVE MENABE

Il s'agit de renforcer FIVE à travers des organisations de formations, d'échanges, d'événements, des dotations d'équipement, de la mise en place d'un système de suivi-évaluation interne. Il s'agit également d'assumer le rôle et missions de la société civile dont des interpellations sur la gouvernance des ressources naturelles.

8. Nom complet, titre, numéros de téléphone, et adresse électronique du membre du personnel du Bénéficiaire chargé de ce plan :

RAVOSON Nalimanitra
Président du Comité d'Administration
03412 786 83 – 03205 404 84
nalimanitra@gmail.com

RAKOTOMANGA Daniel
Coordonnateur
03205 40483
oscfivemenabe@gmail.com

9. Date de préparation de ce document : **mai 2018**

Le Cadre fonctionnel devra décrire le projet et la façon dont les restrictions d'accès aux ressources naturelles et les mesures prises pour aider les communautés affectées. Les communautés affectées doivent avoir la possibilité de participer à l'élaboration du Cadre fonctionnel. En général, le Demandeur devra préparer un projet de Cadre qui sera ensuite diffusé et analysé avec les communautés locales et les autres parties prenantes concernées. Un cadre final sera préparé sur la base de ces consultations. Le CEPF peut fournir des indications sur l'élaboration du Cadre et examinera et approuvera le Cadre final avant d'approuver la proposition finale de projet. Le Cadre fonctionnel doit comprendre les éléments suivants :

A. Contexte du projet

L'aire protégée Menabe Antimena appartient à la Région de Menabe, est étalé entre Morondava et Belo sur Tsiribihina. Elle est classée en catégorie 5 par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature). Les forêts sèches aux zones humides aux mangroves font l'habitat de ressources naturelles riches et diversifiées, des faunes et flores endémiques de Madagascar, en particulier celles de la Région. Malgré les réponses de divers organismes de conservation dont le gestionnaire délégué, l'ONG FANAMBY, les co-gestionnaires et les partenaires environnementaux, elle est fortement menacée par les feux et le défrichement, l'exploitation illicite et la pratique de la chasse....us, en premier lieu, aux actions de l'homme.

Des initiatives pour les tournées de police générale ont été effectuées soit pour éduquer la population ou soit pour représailles.

En 2017, l'initiative de WWF Madagascar et ses partenaires de conservation d'organiser une mission conjointe avec le Directeur Général de l'Agriculture du Ministère de l'Elevage et de l'Agriculture, pour constater de visu la réalité sur terrain de Menabe Antimena, fait naître à chaque participant une ambition d'apporter une solution.

C'est ainsi que l'idée d'élaborer un projet est né entre WWF Madagascar, ONG Fanamby et FIVE Menabe. L'appel à projet lancé par CEPF en est une opportunité. Lors de la conception, les doléances, les problèmes exprimés par les communautés locales lors des dialogues avec le DGA ont été considérés.

Les organismes de conservation ont été consulté et ont participé activement à l'orientation de la conception jusqu'à soutenir le projet, en aidant à la réflexion, en fournissant des données et des informations pertinentes et des lettres de soutien.

Le projet d'*Appui a la société civile pour la mobilisation des acteurs à s'associer dans la conservation de l'Aire Protégée Menabe Antimena* est cadré par l'axe stratégique du plan de développement de la région de Menabe «*assurer assurer la gestion durable des ressources naturelles surtout la Conservation et développement de la foresterie et de la biodiversité*».

Dernièrement, la venue du Ministre de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts permet d'adopter des résolutions communes régionales. La réalisation des engagements mérite être suivie.

Le projet, pour son démarrage, valorise les acquis des résolutions communes régionales des différents ateliers de réflexion.

B. Mise en œuvre participative

Selon le plan de gestion environnementale et de sauvegarde sociale PGESS, MRPA (Managed Resources Protected Area,

La démarche participative et informative est le principe. Des assemblées générales, réunion de groupe (FKT, VOI et d'autres associations), entretiens individuels auprès des Olobe et autres personnes ressources locales ont été menée :

- Des réunions de groupes ou AG des habitants portant surtout (i) les informations échanges sur les intérêts/avantages de la gestion rationnelle des ressources, danger déséquilibre écosystème, diagnostic participatif de la situation actuelle (ii) débats sur les préoccupations/enjeux, les impacts sur les systèmes d'activités rurales, recherche d'alternatives acceptables pour tous

- Des interviews individuelles et/ou discussions de groupes complètent les réunions plénières.

Par ailleurs, des équipes, accompagnées par des villageois, ont réalisé des transects pour un diagnostic participatif de l'état du milieu et/ou confirmer les informations recueillies sur place et élaborer avec l'appui des personnes ressources locales une cartographie sommaire du terroir villageois en y incluant les terroirs/territoires avoisinants. Ceci permet d'identifier d'éventuels enjeux par rapport à l'accès aux ressources et d'éventuelles synergies et complémentarités.

L'entretien a été réalisé auprès des services techniques et les collectivités décentralisées impliquées directement par le projet (OPCI, Commune, FKT). La consultation publique a eu lieu dans les 8 FKT de la zone littorale et dans les 6 FKT de la zone des forêts sèches.

C. Critères pour l'éligibilité des personnes concernées

Pendant la phase de la préparation de l'élaboration du PGESS, on souligne que la mise en place de l'Aire Protégée limite la liberté d'accès et les avantages obtenus de l'exploitation des ressources naturelles par quelques personnes qui sont ainsi dites Personnes Affectées par le Projet (PAP). Les mesures de sauvegarde proposées mettent en valeur l'état des ressources naturelles disponibles suivant le domaine d'activités affectées.

Dans le premier cas, il sera très difficile pour la PAPs de recouvrer sa qualité de vie sans la mise en œuvre de mesures spécifiques de gestion afin de s'assurer que la qualité de vie ne diminuera pas. Bien évidemment, ces mesures devront varier pour s'adapter à l'ampleur des impacts du projet sur la vie d'un ménage donné. On distinguera les Paps majeures et les Paps mineures.

Les Paps majeures

Ce sont les personnes ou familles qui vivent directement aux dépends de l'exploitation des ressources naturelles pendant toute l'année. Dans l'AP, on ne peut pas les déranger ou déplacer de leur zone d'occupation surtout s'ils ont en occupé depuis longtemps.

Pourtant le cahier de charges qui a régi la délimitation de zone d'occupation Contrôlée, est plus nécessaire pour prévenir aux éventuelles pressions sur les ressources naturelles et pour que ces occupants puissent continuer à vivre.

En plus, l'attribution des activités génératrices de revenus et le développement des activités d'agriculture dans cette zone, visant à accroître la production des personnes dépendantes, sont primordiaux pour pallier la restriction aux ressources naturelles. Dans cette zone, la population peut étendre leur culture dans le futur et effectuer leur droit d'usage sans nuire la santé de la forêt.

Les Paps mineures

Ce sont les personnes ou familles qui dépendent directement des ressources naturelles, notamment les produits ligneux, surtout pour les activités de revenus.

Les Paps mineures sont les ménages dont moins de 50% des actifs sont touchés par le projet. Pour cette catégorie de Paps, il sera possible de maintenir et d'améliorer leur niveau de vie en offrant une activité de compensation pour minimiser la dépendance en ressources naturelles. Après la restriction, ils ont de niveau de vie stable pour qu'il n'y ait pas des impacts négatifs sur leurs revenus.

D. Mesures visant à aider les personnes touchées

Mesures générales d'atténuation

- Elaborer un plan de communications sociales ciblant différents niveaux et catégories sociales (locale, régionale, nationale, internationale). Stratégies souples et évolutives
- Appuyer le processus SRAT (Politique d'Aménagement du Territoire régionale)
- Remise à jour PDFR, avec Plan stratégique et Plan opérationnel
- Elaborer des cahiers de charges environnementaux cadre (CCEC) respectueuses des objectifs et principes de la NAP et spécifiques à chaque types d'activités autorisées dans la NAP
- Légaliser par arrêté régional
- Mettre en place un système de suivi permanent, dont :
 - o Cahier de doléances au niveau de chaque Commune
 - o Réseau « Amis de la NAP » pour informer à temps réel de l'évolution des contextes à la base
 - o Réseau OPCIs
- Engager des thématiques recherche :
 - o Diagnostic foncier (au sens large)
 - o Gestion traditionnelle des ressources naturelles
 - o Alternatives de production

Mesures spécifiques d'atténuation

- Appuyer les communautés de base à l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion des terroirs/territoires villageois
- Renforcer le système de contrôle forestier, - dont les structures de base (KASTI, COBA ...)
- Promouvoir l'agrobiologie et toutes techniques de gestion de la fertilité du sol
- Elaborer des cahiers de charges environnementaux cadre (CCEC) - Mettre en place un système de suivi permanent (Cf. MG3, MG4)
- Capitalisation des acquis du CFPF en matière de restauration, reboisement
- Améliorer l'accès des ruraux aux crédits
- Recherche – Accompagnement dans la modification des systèmes de production traditionnels dont : Domestication des tubercules sauvages à usage alimentaire.
- Soutenir un « label produit NAP »
- Recherche – Appui pour la domestication de tubercules sauvages
- Appuyer la valorisation des filières paysannes porteuses (création de petites unités agroindustrielles)

- Accompagner et renforcer les organisations de base, autres que COBA, en matière de gestion des conflits multi niveaux (**Cf. MG6**). Exemple, renforcement par rapport aux activités spécifiques relatives à la NAP (guidage, art culinaire, artisanats, ...)
- Signalisations des pistes
- Mise en place de mesures d'urgence de soins et ou de compensation en cas de destruction de biens
- IEC
- Information et sensibilisation en matière de MST/SIDA selon les règles du PNLLS
- Partenariat avec CNLS en matière d'IEC, de lutte, de surveillance
- Renforcer la scolarisation des enfants et l'alphabétisation des adultes
- Concertation avec les sites potentiellement en situation conflictuelle
- Proposer à court terme des propositions d'amélioration COBA
- Intégrer d'autres disciplines, d'autres métiers, d'autres visions au sein de l'équipe de démarrage. Exemple, la dimension sociale du concept de développement durable. (**Plan de communication sociale : MG**)
- Appliquer les recommandations de l'atelier « Aide Mémo », FOFAFA, Octobre 2008

E. Mécanisme de résolution des conflits et des plaintes.

Tous les projets qui déclenchent une clause sauvegarde doivent proposer aux communautés locales et aux autres parties prenantes un moyen de formuler des doléances auprès de l'organisation en charge de la mise en oeuvre du projet, de l'équipe régionale de mise en oeuvre (RIT), du Secrétariat du CEPF ou de la Banque mondiale.

- Résoudre ces problèmes ou conflits latents revient en premier lieu à la gestion de la NAP et de ses partenaires directs sur terrain. La prévention et la résolution d'éventuels problèmes ou conflits sera d'autant plus facilité par la mise en oeuvre transparente et participative du type de gouvernance préconisé, la COBA participative.
- Application du Dina
- Application du plan d'aménagement des zones à transfert de gestion

Le mécanisme de doléance sera mise en place de manière suivante:

- Résolution de conflit communautaire : Réception des doléances, valorisation des comités du Dina pour leur traitement et l'application du Dina
- Résolution de conflit sur le projet selon son caractéristique ou son intensité : utilisation de boîte de doléance auprès de FIVOI/FIVE, utilisation des langues locales, collaboration étroite avec le gestionnaire et/ou avec le TaskForce et/ou secteurs concernés y compris le BIANCO, Analyse et traitement des doléances selon leurs caractéristiques, promotion de dialogue sociale/communautaire ou transfert des doléances vers l'autorité compétente.
- Toute doléance soulevée auprès des responsables du projet sera transmis à l'équipe régionale de mise en oeuvre et au directeur des subventions du CEPF dans un délais de 15 jours. Les responsables du projets communiqueront également à ce moment une description des réponses apportées pour traiter la doléance. Si le demandeur n'est pas satisfait des réponses apportées, il pourra soumettre la doléance directement au directeur exécutif du CEPF à l'adresse cepfexecutive@conservation.org. Si le demandeur n'est pas satisfait de la réponse du directeur exécutif du CEPF, il pourra alors transmettre la doléance à la Banque mondiale, via le bureau local de la Banque mondiale.
- Mise en place d'affichettes dans les mairies et, quand approprié, chefs lieu de Fokontany, indiquant les contacts possibles en cas de doléances. L'affichette indiquera la possibilité de soulever les doléances, d'abord au niveau du responsable de projet (organisation bénéficiaire), puis auprès de la RIT et du CEPF et enfin auprès de la banque mondiale. Les coordonnées du bénéficiaire et de la RIT seront

présentées sur les affichettes, les coordonnées du CEPF et de la Banque mondiale données aux chefs de Fokontany pour transmission en cas de besoin aux plaignants.

- Coordonnées téléphoniques et électroniques de l'organisation bénéficiaire:

RAVOSON Nalimanitra
Président du Comité d'Administration
03412 786 83 – 03205 404 84
nalimanitra@gmail.com

RAKOTOMANGA Daniel
Coordonnateur
03205 40483
oscfivemenabe@gmail.com

RANDRIARIMALALA Zézele Théophile
Président de la fédération des VOIs FIVOI
03243 70126 – 03415 53478
fivoi.menabe@gmail.com

- Coordonnées téléphoniques et électroniques de l'équipe régionale de mise en œuvre du CEPF (RIT)
 - Miara Rajaobelina, m.rajaobelina@tanymeva.org
 - Lot I A I 1 Bis Ambatobe
 (face lycée français)
 BP 4300
 103 Antananarivo
 Madagascar (Antananarivo I /Analamanga)
 Tél.: +261 20 22 403 99
 Fax: +261 20 22 403 99
- L'email du Directeur Exécutif du CEPF: cepfexecutive@conservation.org
- Coordonnées du bureau local de la Banque mondiale.
 1 Rue Andriamifidy BP 4140 Antananarivo 101, Madagascar
 Téléphone : +261320500127

F. Modalités de mise en œuvre

Pour mieux assiéger les risques des restrictions aux ressources naturelles, le projet a planifié les activités suivant :

Période	Activités	Critères d'évaluation et de suivi	Observation
Août 2018	Organiser un cadre de concertation pour les stratégies régionales pour sauver Menabe Antimena (intégration de Bianco)	PV de l'atelier	Consultation des acteurs sur les éléments à traiter à chaque niveau du mécanisme de doléances (Communauté, Commune, District,

OCT.2018	Engager un dialogue entre les acteurs régionaux pour adoption des stratégies régionales spécifiques en matière de sécurité	PV de dialogue	Région)
Sept 2018 au juin 2019	Organiser des dialogues entre acteurs/secteurs et la communauté locale sur les lois et textes sur la sécurité, les infractions et les sanctions correspondantes en matière de conservation des ressources naturelles	PV de dialogue	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation et validation communautaire des types de doléances à traiter à chaque niveau du mécanisme de doléances (Communauté, Commune, District, Région), cadré sur les lois textes en vigueur, tout en impliquant le Procureur de la République à Morondava, les représentants de BIANCO et les OCB/OSC/Médias, le comité du Dina - Sensibiliser la communauté sur l'importance des doléances et la remontée des informations nécessaires
Nov.2018 au mars 2020	Education pour la lutte contre la corruption	Rapport d'activité	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la communauté sur l'importance des doléances et la remontée des informations nécessaires - Recoupement d'informations et de données
Trimestriel	Suivi/Evaluation de la mise en œuvre des engagements	PV ou rapport de suivi/évaluation	- Interpellation/plaidoyer par rapport au DIB formulé
Annuel	La soumission au CEPF du rapport annuel sur le suivi des actions.	Rapport annuel	